Industry Canada Industrie Canada

2011-04-06

Corporations Canada
9th floor, Jean Edmonds Towers South
365 Laurier Avenue West
Ottawa, Ontario K1A 0C8

Corporations Canada
9e étage, Tour Jean Edmonds sud
365, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0C8

Corporation Information Sheet

Canada Business Corporations Act (CBCA)

Fiche de renseignements concernant la société

Loi canadienne sur les sociétés par actions (LCSA)

CAPITAL AVMT INC.

Corporation Number	782764-4	Numéro de société
Corporation Key Required for changes of address or directors online	88868083	Clé de société Requise pour mettre à jour en ligne l'adresse du siège social ou l'information concernant les administrateurs
Anniversary Date Required to file annual return	04-06 (mm-dd/mm-jj)	Date anniversaire Requise pour le dépôt du rapport annuel
Annual Return Filing Period Starting in 2012	04-06 to/au 06-05 (mm-dd/mm-jj)	Période pour déposer le rapport annuel Débutant en 2012

Reporting Obligations

A corporation can be dissolved if it defaults in filing a document required by the CBCA. To understand the corporation's reporting obligations, consult **Keeping Your Corporation in Good Standing** (enclosed or available on our website).

Obligations de déclaration

Une société peut être dissoute si elle omet de déposer un document requis par la LCSA. Pour connaître les obligations de déclaration de la société veuillez consulter la brochure **Maintenir votre société en conformité**, ci-jointe ou disponible dans notre site Web.

Corporate Name

Where a name has been approved, be aware that the corporation assumes full responsibility for any risk of confusion with existing business names and trademarks (including those set out in the NUANS® search report). The corporation may be required to change its name in the event that representations are made to Corporations Canada and it is established that confusion is likely to occur. Also note that any name granted is subject to the laws of the jurisdiction where the corporation carries on business. For additional information, consult **Protecting Your Corporate Name** (enclosed or available on our website).

Dénomination sociale

En dépit du fait que Corporations Canada ait approuvé la dénomination sociale, il faut savoir que la société assume toute responsabilité de risque de confusion avec toutes dénominations commerciales, marques de commerce existantes (y compris celles qui sont citées dans le rapport de recherche NUANS[MD]). La société devra peut-être changer sa dénomination advenant le cas où des représentations soient faites auprès de Corporations Canada établissant qu'il existe une probabilité de confusion. Il faut aussi noter que toute dénomination octroyée est assujettie aux lois de l'autorité législative où la société mène ses activités. Pour obtenir de l'information supplémentaire, veuillez consulter le document **Protection de la dénomination sociale** ci-joint ou disponible dans notre site Web.

Industry Canada Industrie Canada

Certificate of Incorporation

Canada Business Corporations Act

Certificat de constitution

Loi canadienne sur les sociétés par actions

CAPITAL AVMT INC.

Corporate name / Dénomination sociale

782764-4

Corporation number / Numéro de société

I HEREBY CERTIFY that the above-named corporation, the articles of incorporation of which are attached, is incorporated under the *Canada Business Corporations Act*.

JE CERTIFIE que la société susmentionnée, dont les statuts constitutifs sont joints, est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions.*



Marcie Girouard

Director / Directeur

2011-04-06

Date of Incorporation (YYYY-MM-DD)
Date de constitution (AAAA-MM-JJ)

Canada

Industry Canada Industrie Canada

Form 1
Articles of Incorporation
Canada Business Corporations Act (s. 6)

Formulaire 1
Statuts constitutifs
Loi canadienne sur les sociétés par actions (art. 6)

1 Corporate name
Dénomination sociale

CAPITAL AVMT INC.

2 The province or territory in Canada where the registered office is situated
La province ou le territoire au Canada où est situé le siège social

QC

3 The classes and any maximum number of shares that the corporation is authorized to issue
Catégories et le nombre maximal d'actions que la société est autorisée à émettre

See attached schedule / Voir l'annexe ci-jointe

4 Restrictions on share transfers
Restrictions sur le transfert des actions

Aucune

5 Minimum and maximum number of directors
Nombre minimal et maximal d'administrateurs

Min. 3 Max. 10

6 Restrictions on the business the corporation may carry on
Limites imposées à l'activité commerciale de la société

Aucune

7 Other Provisions
Autres dispositions

See attached schedule / Voir l'annexe ci-jointe

8 **Incorporator's Declaration:** I hereby certify that I am authorized to sign and submit this form.
Déclaration des fondateurs : J'atteste que je suis autorisé à signer et à soumettre le présent formulaire.

Martin Tremblay

6965, avenue Champchevrier,
302, Anjou QC
H1J 2T1, Canada

Original signed by / Original signé par
Martin Tremblay

Martin Tremblay

Note: Misrepresentation constitutes an offence and, on summary conviction, a person is liable to a fine not exceeding $5000 or to imprisonment for a term not exceeding six months or both (subsection 250(1) of the CBCA).
Nota : Faire une fausse déclaration constitue une infraction et son auteur, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, est passible d'une amende maximale de 5 000 $ ou d'un emprisonnement maximal de six mois, ou de ces deux peines (paragraphe 250(1) de la LCSA).

ANNEXE A

Le capital social autorisé de la société est composé d'actions ordinaires, en nombre illimité et sans valeur nominale.

ACTIONS ORDINAIRES

1. Les actions ordinaires, en tant que catégorie, confèrent à leurs détenteurs des droits égaux incluant ceux :

1.1 de voter à toute assemblée des actionnaires;

1.2 de recevoir au cours de chaque exercice financier de la société, quand et lorsque déclarés par les administrateurs de la société, des dividendes aux époques et pour les montants et à l'endroit ou aux endroits que le conseil d'administration peut, à l'occasion, déterminer; et

1.3 de se partager le reliquat des biens lors de la liquidation ou dissolution de la société.

* * * *

ANNEXE B

POUVOIR D'EMPRUNT

Les administrateurs peuvent, par voie de simple résolution et sans avoir à obtenir l'autorisation des actionnaires, lorsqu'ils le jugent opportun :

a) contracter des emprunts, compte tenu des crédits de la société;

b) émettre, réémettre, vendre ou donner en garantie les titres de créance de la société;

c) garantir, au nom de la société, l'exécution d'une obligation à la charge d'une autre personne; et

d) grever d'une sûreté, notamment par hypothèque, tout ou partie des biens, présents ou futurs, de la société, afin de garantir ses obligations.

Aucune disposition des alinéas précédents ne limite ni ne restreint les emprunts faits par la société au moyen de lettres de change ou billets faits, tirés, acceptés ou endossés par la société ou en faveur de la société.

* * * *

Industry Canada | Industrie Canada

Form 2
Initial Registered Office Address and First Board of Directors
Canada Business Corporations Act (CBCA) (s. 19 and 106)

Formulaire 2
Siège social initial et premier conseil d'administration
Loi canadienne sur les sociétés par actions (LCSA) (art. 19 et 106)

1 Corporate name
Dénomination sociale

CAPITAL AVMT INC.

2 Address of registered office
Adresse du siège social

Care of / Aux soins de : Martin Tremblay
6965, avenue Champchevrier, # 302
Anjou QC H1J 2T1

3 Additional address
Autre adresse

4 Members of the board of directors
Membres du conseil d'administration

		Resident Canadian Résident Canadien
Julie Boileau	1327, Hurtubise, Gatineau QC J8P 7C2, Canada	Yes / Oui
Éric Desaulniers	6, chemin des Bouleaux, L'Ange-Gardien QC J8L 0G2, Canada	Yes / Oui
Martin Tremblay	6965, avenue Champchevrier, # 302, Anjou QC H1J 2T1, Canada	Yes / Oui

5 Declaration: I certify that I have relevant knowledge and that I am authorized to sign this form.
Déclaration : J'atteste que je possède une connaissance suffisante et que je suis autorisé(e) à signer le présent formulaire.

Original signed by / Original signé par
Martin Tremblay

Martin Tremblay
514-476-7773

Note: Misrepresentation constitutes an offence and, on summary conviction, a person is liable to a fine not exceeding $5000 or to imprisonment for a term not exceeding six months or both (subsection 250(1) of the CBCA).
Nota : Faire une fausse déclaration constitue une infraction et son auteur, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, est passible d'une amende maximale de 5 000 $ ou d'un emprisonnement maximal de six mois, ou de ces deux peines (paragraphe 250(1) de la LCSA).